

LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION À L'EMBAUCHE

Le Ministère du Travail lance un nouveau référentiel de formation

Dans le monde du travail, la discrimination persiste encore lors des recrutements, lors d'une promotion pour une évolution de carrière ou dans le cadre d'interactions au quotidien. Au-delà des conséquences qu'elle peut avoir sur les personnes visées, cela impacte fortement la performance globale de l'entreprise.

En mai 2025, le [Ministère du Travail](#) a publié un référentiel de formation pour lutter contre les discriminations en entreprise. Ce document vient renforcer l'application de la [loi du 27 janvier 2017](#) en donnant des recommandations et certaines bonnes pratiques pour garantir un environnement de travail plus juste et plus inclusif.

La [loi du 27 janvier 2017](#) impose une obligation de formation en matière de **lutte contre la discrimination** aux entreprises d'au moins 300 salariés ainsi qu'aux entreprises spécialisées dans le recrutement. Cependant, cette loi ne précise pas le contenu ni les modalités de formation pour que les entreprises puissent les mettre en place. Le référentiel a pour but d'aider les entreprises à se conformer à leurs obligations de formation en précisant les objectifs, les compétences visées, ainsi que le public concerné.

Au travail, les discriminations sont marquées aussi bien à l'embauche qu'au cours de la carrière professionnelle. Selon les saisines reçues par le défenseur des droits, **près de la moitié des discriminations** déclarées en raison de l'origine ou de la couleur de peau ont lieu dans la sphère professionnelle.


Dans les entreprises, les formations devront sensibiliser les acteurs du recrutement aux enjeux stratégiques de la **non-discrimination** et donner des informations sur le cadre juridique, les sanctions applicables et les moyens opérationnels pour sécuriser les pratiques de recrutement. Elles aideront aussi à évaluer les coûts des discriminations et à identifier les situations potentiellement discriminatoires dans le processus d'embauche.

Sur ces sujets cruciaux, nous avons conçu la formation « [Chargé.e de diversité](#) », qui propose des outils concrets pour mener des **missions de sensibilisation auprès des acteurs de l'entreprise**, comprendre les **enjeux liés à la diversité** et maîtriser les **moyens d'actions efficaces** pour prévenir des situations de discrimination.

Aujourd'hui, **lutter contre les discriminations est un enjeu sociétal et professionnel essentiel**. Outre le fait de respecter la législation, cela permet de favoriser un environnement de travail respectueux, inclusif, et d'optimiser la performance des entreprises.

Pour consulter le référentiel [cliquez sur ce lien](#).





Discrimination à l'embauche

10 juillet 2025